

**Allocution à l'occasion de la remise de la  
nouvelle Constitution par la Constituante  
le 16 juin 2004**

---

*par M. Michel Pittet,  
Président du Conseil d'Etat  
Directeur de l'économie et de l'emploi*

Monsieur le Président de la Constituante,  
Mesdames et Messieurs les Constituants  
Monsieur le Président du Grand Conseil,  
Messieurs les Conseillers d'Etat, chers collègues,  
Monsieur le Secrétaire général de la Constituante,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un privilège historique que d'avoir pu travailler à l'élaboration d'une nouvelle constitution pour notre canton. Les nombreuses modifications de la constitution actuelle, mais aussi les changements importants intervenus au sein de notre société depuis 1857 justifiaient pleinement le remplacement de la charte fondamentale de notre Etat.

Le 16 mai dernier, c'est le résultat d'un travail considérable que le Peuple fribourgeois a sanctionné d'une acceptation confortable. Il a ainsi reconnu la qualité de l'ouvrage, mais aussi son équilibre fragile, un équilibre raisonnable obtenu au prix d'efforts de compréhension de la part des représentants des différents courants d'opinion qui composaient la Constituante. Cet esprit de consensus, le Peuple fribourgeois l'a fait sien malgré une opposition relativement forte et organisée, notamment au sein des milieux économiques qui ont craint que certaines

dispositions constitutionnelles ne tendent à entraîner des dépenses excessives.

\*\*\*

*Nach ihrer Annahme gilt es jetzt, die Verfassung in Kraft zu setzen und die Ausführung ihrer Bestimmungen in die Wege zu leiten. Verschiedene organisatorische Bestimmungen müssen innert relativ kurzer Frist über die Gesetzgebung konkretisiert werden. Andere wiederum werden umgesetzt, sobald es die finanziellen Möglichkeiten des Staats zulassen.*

*Ich bin überzeugt, dass der Kanton Freiburg jetzt über eine zeitgemässe Grundcharta verfügt, die den Bedürfnissen von heute und morgen gewachsen ist. Der neuen Verfassung ist deshalb schon heute eine lange Existenz sicher. Dies ist jedenfalls, was ich mir wünsche.*

\*\*\*

*La nouvelle Constitution étant adoptée, il s'agit maintenant de la mettre en vigueur et de préparer la mise en application de ses diverses dispositions. Il est certain que les dispositions de nature organique devront être concrétisées par des actes législatifs dans des délais relativement brefs, alors que d'autres trouveront leur application au fur et à mesure de l'évolution des possibilités financières de l'Etat.*

*Cela dit, je suis persuadé que le canton de Fribourg va disposer désormais d'une charte fondamentale moderne et adaptée aux besoins actuels et futurs. Ainsi, la nouvelle constitution devrait être d'ores et déjà assurée d'une longue vie. C'est en tout cas ce que je souhaite.*

\*\*\*

Au terme de ce long travail, reconnu par une assez forte majorité de Fribourgeoises et de Fribourgeois, il m'appartient de vous exprimer la vive reconnaissance du Conseil d'Etat qui a initialisé cette importante

mission. Je voudrais aussi adresser des sentiments de gratitude à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, ainsi qu'au groupe de suivi pour tout le travail de préparation et d'accompagnement réalisé.

La remise de la nouvelle constitution et la dissolution de la Constituante constituent un acte à la fois solennel et émouvant. Je suis particulièrement heureux de le partager avec vous ce soir.

\*\*\*

*Zum Schluss möchte ich Ihnen noch einmal den aufrichtigen Dank des Staatsrats aussprechen und wünsche der neuen Verfassung der Freiburgerinnen und Freiburger ein langes Bestehen.*

\*\*\*

*Il me reste à vous réitérer, à toutes et à tous, les remerciements du Conseil d'Etat et à souhaiter une longue vie à la nouvelle charte fondamentale des Fribourgeoises et des Fribourgeois.*